

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A321

Toboggan d'évacuation d'urgence (ATA 25)

### APPLICABILITE

Avions AIRBUS INDUSTRIE A321 tous modèles certifiés, tous numéros de série n'ayant pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 27036 de série ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1199 en exploitation.

### RAISON

La perte des toboggans d'évacuation d'urgence des passagers peut provoquer des dommages sur la structure de l'aéronef et sur le territoire survolé.

### ACTION

Avant le 31 Août 2001, modifier les compartiments de stockage des toboggans aux portes 2 et 3 suivant les instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1199.

---

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1199  
(ou toute révision ultérieure approuvée)

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 08 AOUT 1998**